

Suite à la mise en place d'un système de gestion environnementale selon la norme UNE-EN ISO 14001:2015 prenant en compte le cycle de vie des services que nous fournissons, **SUNCONNECTION WORLDWIDE SL** fait la communication suivante :

- L'entreprise dispose d'un système permettant de mettre à jour les exigences légales en matière d'environnement et d'en assurer le respect.
- L'entreprise prend en compte les intrants et les extrants dans l'ensemble de ses processus environnementaux.
- Nous identifions et évaluons périodiquement les aspects environnementaux associés au cycle de vie de notre service, qui peuvent avoir un impact sur l'environnement et qui sont produits en conséquence de notre activité. Nous prenons en compte tous les aspects environnementaux, qu'ils soient générés directement ou indirectement par notre activité, et sur lesquels nous n'exerçons pas de contrôle total.
- Le contrôle opérationnel environnemental mis en place permet de garantir le respect de la législation et de maintenir les impacts et les aspects environnementaux dans des limites acceptables.
- En cas d'accident environnemental, les protocoles d'urgence de l'entreprise sont mis en œuvre.
- Des audits sont planifiés et réalisés afin de garantir le respect des exigences du système.

SUNCONNECTION WORLDWIDE a calculé son empreinte carbone pour les domaines 1 et 2 et a obtenu les résultats suivants : L'empreinte carbone de **SUNCONNECTION WORLDWIDE** pour l'année 2024 est de 16,13 tonnes de CO₂ par an.

Ce calcul prend en compte la consommation de carburant (diesel et autogaz) pour le parc de véhicules ainsi que la consommation d'électricité des installations. L'entreprise dispose également de sa **propre installation photovoltaïque**:

Les émissions dues à l'autoconsommation ont été réduites de 4,71 tonnes de CO₂.

Cette économie représente une réduction de **29 %** de l'empreinte carbone totale de l'entreprise (**16,13 tonnes de CO₂/an**).

SUNCONNECTION WORLDWIDE a analysé l'impact de son empreinte carbone sur la base de deux éléments:

1. Empreinte carbone par employé:

- Avec le nombre actuel d'employés, l'empreinte carbone par employé est de: 2,68 tonnes de CO₂ par employé et par an.
- En Espagne, l'empreinte carbone moyenne par employé dans les entreprises varie entre 1 et 5 tonnes de CO₂ par an et par employé, selon le secteur.
- **SUNCONNECTION WORLDWIDE** se situe donc dans la moyenne basse des entreprises commerciales, ce qui indique que son impact environnemental par employé n'est pas excessif.

2. Empreinte carbone par rapport à la consommation d'énergie

- Électricité : représente l'équivalent de 4,5 % de l'empreinte totale.
- Le gazole et l'autogaz représentent 95,5 % de l'empreinte totale.
- Cela indique que l'impact le plus important provient de la consommation de combustibles fossiles, en particulier du diesel.

Opportunités d'amélioration

Pour réduire l'empreinte carbone, l'entreprise envisagera, pour l'année prochaine (2025):

1. L'optimisation de la consommation d'énergie

- Augmenter l'autoconsommation de son installation photovoltaïque. L'entreprise exporte 70 % de l'énergie produite. L'amélioration du stockage au moyen de batteries permettrait d'utiliser cette énergie de manière indépendante du réseau.
- Améliorer l'efficacité énergétique dans les bureaux grâce à l'éclairage LED et à des équipements à faible consommation.

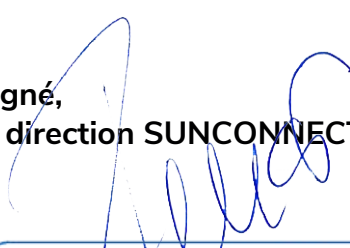
2. Réduire les émissions dans les transports

Il s'agit également d'optimiser les itinéraires de transport afin de réduire la consommation de carburant. - mettre en place des systèmes de gestion de flotte et des outils de navigation.

3. Objectifs futurs

S'inscrire au registre des projets d'empreinte carbone, de compensation et d'absorption du dioxyde de carbone (d'ici 2025-2026).

Signé,
la direction **SUNCONNECTION WORLDWIDE.**



Sunconnection Worldwide, S.L.U.
C.I.F.: B73865016
C/ Buenos Aires, 58 - Pol. Ind. La Serreta
30500 - Molina de Segura (Murcia)